



✓ Administration

Opérationnel

Réflexion

Relationnel

Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juillet 2021 (16h00 – 17h00)

Statuts modifiés et règlement intérieur – Montant des cotisations – Election de 2 membres

L'Assemblée générale se déroule en visio-conférence.

Président de séance : Eric Lemaire

Scrutateur : Julien Irondelle

Secrétaire de séance : Wilfried Bartsch

Membres présents : Eric Lemaire, Julien Irondelle, Wilfried Bartsch, Emmanuel de Richoufftz, Pierre Louis Santos, Alexandre Morlet, Max Stellmacher, Bruno Jouassain, Chantal Lustro, Louis Jorel-Ulrick Dembe, Jean-Pierre Guillemin.

Membres représentés : Luc Thomassin et Xavier Berol.

Ordre du jour

- 1) Adoption des statuts modifiés et du règlement intérieur
- 2) Adoption du montant de cotisations
- 3) Election du trésorier et du directeur des opérations au conseil d'administration

Procès-verbal

L'Assemblée générale a été convoquée conformément aux statuts et peut valablement délibérer.

1) Statuts modifiés et règlement intérieur

Question préliminaire d'Emmanuel de Richoufftz sur le nom *Forces vives* suite à un litige sur le nom de domaine.

Julien Irondelle répond qu'une personne nous conteste l'utilisation de l'adresse forces-vives.fr. Il avait déjà contacté cette personne lors du lancement de notre site internet. La personne n'a pas déposé de marque et n'utilise pas son nom de domaine. Elle semble aux abois et serait intéressée par un rachat de son adresse. Julien Irondelle a prévu de la rencontrer.

Le président Eric Lemaire remarque que litige n'aura pas d'impact sur les statuts puisqu'il n'est pas question du nom de l'association mais uniquement de l'adresse internet.



Le président lit les statuts en expliquant les différents articles. La modification porte essentiellement sur une meilleure définition de notre objet social afin de pouvoir bénéficier de la qualité d'intérêt général.

Le président parcourt rapidement le règlement intérieur. Celui permet de définir l'organisation de manière précise. Il pourra être adapté rapidement à la croissance de l'association.

Il n'y a ni questions ni remarques sur les statuts ou le règlement intérieur.

La motion sur l'adoption des statuts modifiés et de du règlement intérieur est mise au vote.

La motion est adoptée à l'unanimité (13 voix).

2) Montant des cotisations

Le président propose une cotisation à 100 € pour les membres actifs et à 20 € pour les membres sympathisants. Il serait envisageable de ne pas demander de cotisation aux membres sympathisants mais par expérience cela n'aurait pas d'impact positif sur leur nombre. La cotisation serait exigible à partir du 1^{er} septembre.

Wilfried Bartsch expose un désaccord de principe sur la cotisation pour les membres sympathisants dans la mesure où ceux-ci n'auront pas le droit de vote à l'Assemblée générale.

La motion fixant les cotisations à 100 € pour les membres actifs et 20 € pour les membres sympathisants est mise au vote.

La motion est adoptée avec 11 voix pour et 2 abstentions.

3) Election du trésorier et du directeur des opérations au Conseil d'Administration

Le président propose l'élection du trésorier Alexandre des Courtils et du directeur des opérations Pierre Louis Santos comme administrateur. Les deux fonctions sont mentionnées dans les statuts et il est donc logique que leurs titulaires soient membres du conseil d'administration.

La motion proposant l'élection du trésorier et du directeur des opérations au conseil d'administration est mise au vote.

La motion est adoptée à l'unanimité (13 voix).

L'ordre du jour ayant été épuisé, l'assemblée générale extraordinaire continue par une discussion libre, avant d'être levée.